

CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 06 MARS 2017
COMPTE RENDU

L'an deux dix sept, le 6 mars, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. BOUVET Stéphane, Maire.

Présents : BOUVET Stéphane, MOGENIER Guillaume, DEFFAYET Catherine, COUDURIER Patrick, BOUVET Benoit, DENAMBRIDE François-Marie, SCURI Nicolas, ROSET Jocelyne, POPPE Georges, REZETTE Estelle, MONET Vincent, DEFFAYET Sébastien, ABRAHAM Guy

Excusée : DEFFAYET Laurence

Mme DEFFAYET Catherine a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Demande d'autorisation d'Unité touristique nouvelle (UTN) pour :

- la création d'une nouvelle offre d'hébergement sur Sixt-Fer-à-Cheval
- la réalisation de la liaison Sixt / Flaine via Samoëns (combe de Gers)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Monsieur le Maire remercie les élus de Samoëns d'avoir répondu présents à l'invitation de participer à ce conseil municipal.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Monsieur le Maire précise que le compte rendu du précédent conseil municipal (07/02/2017) sera soumis à validation au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle la réunion publique (20/02/2017 à Samoëns) au cours de laquelle a été présenté le dossier UTN conjoint Sixt-Fer-à-Cheval et Samoëns, intégrant le **projet de liaison téléportée Sixt / Combe de Gers / Flaine** et le **projet touristique de Sixt-Fer-à-Cheval**.

Monsieur le Maire reprend les grandes lignes de ce projet majeur pour le développement de la Commune, initié voilà plus de 30 ans.

Il rappelle l'objet de la demande d'autorisation UTN qui porte sur 2 aspects :

- la création d'une nouvelle offre d'hébergement sur Sixt-Fer-à-Cheval de 20 000 m² SHON
- la réalisation de la liaison Sixt / Flaine via Samoëns (combe de Gers) avec création de 2 nouveaux appareils.

Monsieur le Maire rappelle le travail accompli par le comité de pilotage qui rassemblait les élus locaux, la préfecture, la DDT, Atout France, la fédération de chasse, etc.. Les différentes réunions ont permis d'adapter le projet aux contraintes soulevées par les parties prenantes.

Un scénario a émergé des discussions, il a été présenté et validé par M. Le Préfet qui a confirmé son accord de principe au projet retenu par courrier du 23 septembre 2016. Le scénario retenu est également celui qui avait été jugé préférentiel par le Conseil Municipal de Samoëns.

Le dossier a été complété des demandes formulées par la Commune de Samoëns notamment pour ce qui concerne l'intégration paysagère des appareils ; une réunion publique a été organisée le 20/02/2017 sur la Commune de Samoëns pour informer la population du projet.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet s'insère dans un programme global de développement du Grand Massif. A ce titre il réaffirme la soutien de la Commune de Sixt envers les projets portés par les autres Communes du territoire tels que Funiflaine et les projets en cours sur la Commune de Samoëns : Club Med et Coulouvrier.

Il souligne que le projet de Gers tout comme celui de Coulouvrier doivent être mis en œuvre autant pour le développement de la Commune de Sixt-Fer-à-Cheval que pour l'intérêt du Grand Massif.

Les conseillers municipaux sont ensuite invités à échanger sur ces projets.

Georges POPPE :

Ce dossier UTN aurait pu être déposé bien plus tôt. Toutefois suite à une demande de M. le Préfet, il a fallu attendre un certain délai pour laisser la priorité absolue au Club Med.

Le Conseil Municipal de Sixt avait unanimement acté de laisser priorité au projet club med et de présenter le projet de liaison « Sixt-Flaine » via Gers dans un second temps.

Nicolas SCURI : souligne

- la saturation des remontées mécaniques durant les périodes de congés scolaires,
- Importance d'avancer vite sur ce dossier, surtout par rapport à l'avancement du dossier « FuniFlaine » qui, lorsqu'il sera réalisé va augmenter le flux de skieurs sur les secteurs de Flaine et environs. L'accès sur Gers et Foges permettra de diluer le flux des skieurs.
- Impossibilités d'accès aux points hauts du Massif en cas de mauvais temps et notamment de vent ; les liaisons deviennent impossibles. L'accès au secteur de Gers restera un atout dans ce cas de figure.
- difficulté d'accéder à Flaine en cas de mauvais temps.
- La prise en compte des inversions de températures (limite 1 100 m d'altitude), des limites pluies-neige actuelles ou à venir, l'orientation de la combe de Gers qui devraient garantir un meilleur enneigement naturel en début de saison.

Le ski représente l'activité économique essentielle de la vallée, ce projet va permettre de conserver sur la Commune de Sixt-Fer-à-Cheval cette activité primordiale pour sauvegarder la vie du village.

Estelle REZETTE :

Les 2 projets Gers et Coulouvrier ne peuvent pas être en décalage ; il est important qu'ils continuent d'avancer tous 2.

Guillaume MOGENIER :

Concernant les mesures compensatoires, la Commune de Sixt ne peut pas se permettre d'accepter tout et n'importe quoi.

Suspension de séance : échanges avec les élus de la Commune de Samoëns.

Reouverture de séance.

Monsieur le Maire questionne le Conseil Municipal sur le dossier, ses 5 volets et sur le projet de délibération. Aucune observation n'est émise.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

➤ **Valide la délibération telle que présentée**

Monsieur le Maire remercie à nouveau la présence du Conseil Municipal de Samoëns et son maire. Les débats ont été constructifs et plusieurs points ont pu être abordés.

Fin de la séance à 21h45

Le Maire, Stéphane BOUVET.